



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Département 13
snpespjj13@gmail.com
07 71 32 11 28



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration préliminaire du CSA* du 10 Mars 2023

Pour le Directeur Territorial 13, « jusqu'ici tout va bien !!! » mais pour le SNPES-PJJ-FSU 13, et les personnels de la DT 13, « l'important n'est pas la chute, mais l'atterrissage !!! »

BOYCOTT DU CSA 13

**CSA Conseil social d'administration*

Les organisations syndicales présentes aujourd'hui sont conviées pour le premier CSA depuis les élections professionnelles. Ce CSA se tient au lendemain d'une grève massivement suivie avec 3 millions de personnes dans la rue pour réclamer le recul du gouvernement et le retrait de la réforme des retraites. Pour notre organisation syndicale, il n'est pas envisageable de siéger aujourd'hui. Le SNPES-PJJ-FSU 13 appelle à la grève le 11 mars, puis lors du passage de la Loi à la commission mixte paritaire, la semaine suivante. Le SNPES-PJJ-FSU 13 réclame également une position forte de notre Direction Territoriale concernant le SEGUR attribué à chaque corps, notamment les plus féminisés que sont les adjoint.e.s administratif.ves. Cela serait un engagement fort de notre administration deux jours après la journée internationale des droits des femmes.

Le SNPES-PJJ-FSU 13 a toujours revendiqué son hostilité devant la loi de Transformation de la Fonction Publique qui a créé ces CSA, mais qui a surtout fait disparaître les CAP. Les mobilités se profilent toujours plus au mérite sans la présence des organisations syndicales qui étaient là pour permettre de prendre en compte les situations particulières, et au plus juste. Nous craignons fortement que ces CSA, comme l'étaient peu à peu devenus les CTT, se transforment en une chambre d'enregistrement pour l'administration, sans réel dialogue syndical. Le SNPES-PJJ-FSU 13 n'acceptera pas d'être la caution d'un dialogue social de façade.

Comme nous l'avons répété dans différentes déclarations, Monsieur le Directeur Territorial, les conditions de travail se dégradent fortement ces derniers mois, notamment en milieu ouvert. Le CPJM est venu accéléré les procédures, les audiences se multiplient. Les professionnels passent un temps inconsidéré à faire des écrits qui n'ont plus aucun sens, tant le temps de la rencontre avec l'adolescent.e et sa famille s'est fortement réduit.

Dans ce contexte, les professionnels des Bouches-du-Rhône, tiennent, mais, sur plusieurs unités, les collectifs de travail sont impactés par des cadres dysfonctionnants, autoritaires et maltraitants. Les risques psycho-sociaux ne sont pas pris en compte par les directions de service. Le SNPES-PJJ-FSU 13 dénonce l'inaction de la DT 13. C'est ainsi que l'équipe de l'UEMO Le Timonier, presque dans son intégralité, était reçue en audience le 16 Décembre 2022, pour clamer leur souffrance au travail face à leur responsable d'unité. Après des années de sévices, le DT 13 évoquait enfin que le problème serait traité. Une nouvelle

audience était fixée au 24 Mars 2023. Dans ce laps de temps, la responsable d'unité devait être convoquée par la DIR Sud-Est par intérim. Trois mois plus tard, RIEN...STRICTEMENT RIEN...et la RUE est encore en place.

Le SNPES-PJJ-FSU 13 a également fait remonter une situation similaire, à l'UEAJ d'Aix-en-Provence. Ce management autoritaire est particulièrement à l'œuvre dans le département.

Monsieur le Directeur Territorial, resterez-vous sourd encore longtemps à ces situations qui ont des impacts tant sur les conditions de travail des professionnels, qu'auprès des familles elles-mêmes et des jeunes accueillis ou suivis ??

Le SNPES-PJJ-FSU 13 souhaite qu'un vrai état des lieux des conditions de travail auprès des personnels soit réalisé par la DT 13, menant à une réflexion sur l'« arbre des causes ».

Nous demandons également que des analyses de pratique soit mises en place dans toutes les unités : nous parlons bien d'analyses de pratique clinique, et non de « *coaching* ». Permettre à des équipes de choisir leur intervenant.e clinique en dehors des appels d'offres régionaux, et sur des budgets spécifiquement alloués. L'analyse de pratique est un préalable à l'action éducative pluridisciplinaire et à la formation d'une identité collective d'équipe.

La période historique dans laquelle nous nous trouvons, le mouvement social d'ampleur, dans un cadre syndical unitaire pour exiger le retrait de la réforme des retraites et le retour à la retraite à 60 ans, pousse notre organisation syndicale, **le SNPES-PJJ-FSU 13 a boycotté ce CSA.**

Nous invitons tous.tes les collègues à se fédérer dans le mouvement social actuel et d'être en grève lors des prochaines journées du mois de Mars et réclamer le SEGUR pour tous les personnels de la PJJ.